



FNPSA NORD

Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée

Fédération Agréée par le ministère des sports -9 décembre 2013

Président Ligue Nord:

Monsieur Frédéric BLED

11 Chemin de la Vollée

50470 la Glacerie

Tel : 06.70.72.36.90

Site Internet : <http://www.fnpsa-normandie.net>

Courriel: bledfrederic@wanadoo

N° de Siret 493 548 374 00088

Déclaration à la Sous- Préfecture de création de l'Association Sous le n° W502002035

Déclaration à la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports de la Manche N°05008ET0008

À Monsieur Stéphane TRAVERT
Député de la Manche
(3^e circonscription)
Permanence de la Manche
11, rue du Calvaire
B.P 23
50250 La-Haye-du-Puits

Objet : *suite à votre conférence de presse. Dossier Pêche Du Bar.*

Monsieur le Député,

Lors de votre Conférence de presse du 25 janvier 2016, vous avez évoqué la directive UE concernant la pêche du Bar atlantique (*Dicentrarchus labrax*).

Les adhérents de notre Fédération de pêche sportive ont été très sensibles à votre réaction. En effet, la décision prise à Bruxelles ne « correspond pas franchement à la réalité du pêcheur ».

- *Les pêcheurs sous-marins pratiquent une pêche parfaitement sélective.*
- *Depuis de nombreuses années, nous nous imposons des tailles minimales sensiblement plus élevées que celles fixées par la législation.*
- *Nous participons aux enquêtes de l'IFREMER, notamment pour le Bar.*
- *Nous siégeons aux comités de façade ainsi qu'aux Groupes de Travail sur les Aires Marines Protégées.*
- *Nous avons envoyé un représentant à la conférence « Protéger, sécuriser et valoriser la Région Atlantique, Conférence des Parties Prenantes pour l'Atlantique » des 28 et 29 octobre 2015 à Brest.*
- *Nous adhérons à l'IFSUA, association internationale pour les activités subaquatiques durables.*

En aval de la réunion de Bruxelles, notre fédération avait envoyé un courrier à Monsieur Alain Vidalies, secrétaire d'Etat, afin de lui communiquer nos propositions¹. Ce courrier,

¹ Courrier mis en ligne sur le site de notre fédération <http://fnpsa.net>

fondé sur une bonne connaissance du dossier protection, préconisait un repos biologique de quatre mois (janvier-avril) et un quota, pour les huit mois suivants, de trois Bars par jour de pêche et par pêcheur.

Malheureusement, la décision a été toute autre.

Monsieur le Député, la protection de l'environnement et des ressources, faute d'avoir été déclenchée à une époque où elle pouvait avoir un impact considérable, se fait aujourd'hui dans l'urgence, en court-circuitant la voix des associations. Une conception punitive de la préservation des ressources naturelles s'installe de fait. C'est très grave car les gouvernements risquent ainsi de se couper de la société civile. En tant que fédération, nous représentons une force démocratique de proposition et d'action qu'il faut mettre à contribution². Parce qu'il est fondé sur l'éducation et la promotion des bonnes pratiques, le dynamisme associatif est un levier essentiel. Notre fédération pense que l'adoption d'un carnet de capture va dans le sens de la responsabilisation et du contrôle partagé des ressources. Afin que ce type de mesure soit efficace, nous nous efforçons de rassembler le plus grand nombre d'adhérents. Dans ce domaine, nous sollicitons aussi, de la part du Ministère des Sports, la délégation qui nous donnera enfin les moyens d'organiser les événements nationaux et internationaux attendus.

Monsieur le député, vous serez bientôt mobilisé sur le projet de loi « Croissance Bleue » et vous siégeriez bientôt à la Commission Agriculture et Pêche du Conseil Régional. Vous trouverez auprès de notre fédération des interlocuteurs attentifs.

Dans cet esprit, nous souhaiterions vous rencontrer pour vous présenter la Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée Nord et sa possible contribution aux discussions engagées par Monsieur Alain Vidalies.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la FNPSA Nord,
Frédéric BLED

FNPSA
Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée

² La FNPSA compte 1700 adhérents. La FNPSAN regroupe les adhérents de Normandie, Picardie Pas de Calais et du Nord.